

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

Del2024-09-28

Date de la convocation : 3 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres absents : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202210-20240911-DEL2024-09-28-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - COUTURIER A. – DE OLIVEIRA F. - DUINAT J. – JURINE T. – PALLUAT DE BESSET D. – REBOUX A.– RICO S. – THIVOLET D. – VERCHERAND P. – BARROUX V. – MOREL P. - TRICAUD M.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Monsieur VIAL F.

ABSENT : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame MOREL Paulette

OBJET : AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINT CYR - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE DEPARTEMENTALE AMENDES DE POLICE :

Monsieur le Maire, rappelle le projet d'aménagement de la Place Saint Cyr. Remet à disposition du Conseil les plans établis par le bureau d'études et travaux de Loire Forez Agglomération, et donne lecture du récapitulatif des dépenses pour mener ce projet à son terme.

Le montant total des travaux envisagés représente un coût de 211 627.35 Euros HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention au titre de l'enveloppe départementale de l'amende de police pour aider aux travaux d'aménagement de la Place Saint Cyr pour la partie relative à la création du chemin piétonnier et à sa sécurisation. Le montant des travaux relatifs à cette tranche s'élève à 38 155,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention au titre de l'enveloppe départementale de l'amende de police pour aider aux travaux d'aménagement du chemin piétonnier Place Saint Cyr et à sa sécurisation ;
- Charge Monsieur le Maire de constituer le dossier ;
- L'autorise à signer toutes les pièces y afférant.

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 11 septembre 2024

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE



La secrétaire de séance,
Paulette MOREL